

Séance du 10 avril 2015 à 20h30

L'an deux mille quinze et le dix avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabien VALLÉE, Maire.

Présents	Mmes/Mrs : VALLÉE, BERRADOUAN, REBEL, GAUTHERON, DENOGENT, SARRAUTE, VINCENT, GABORIEAU, DIEU, CAUSIN, DELORME, DELESTRET, POULAIN, MONTEIRO, KINDELBERGER, MAHÉ, MEUNIER, LEMÉE, CIRET, GUILLOT, BADDOUR, GOULLIEUX, MEYNADIER et LAURENT.
Absents	Mmes/M : LECLERCQ, FARGET et POCHET
Pouvoirs	Stéphane POCHET a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON Amandine FARGET a donné pouvoir à Pierre GOULLIEUX Isabelle LECLERCQ a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER
Secrétaire de séance	Stéphane DELORME

F. VALLÉE procède à l'appel des conseillers municipaux et des pouvoirs attribués. La présence des conseillers municipaux est aussi constatée par la liste d'émargement signée par chacun des élus présents

Il est constaté que le quorum est atteint.

Approbation du compte rendu de la séance du 12 mars 2015. Adopté à l'unanimité

Affaire n° 01 : Validation des résultats des élections des 11 et 18 janvier 2015 de la commission syndicale de la section de commune des Usages de Courcelles et Vanry
Délibération 2015-016

VU le procès-verbal du 18 janvier 2015 constatant les résultats des élections installant : Francine MARTIN – Jean-Pascal COUVREUR - Francine VAUGELADE – Arnaud MEYNADIER – Christophe ZIMMERMANN - Daniel MORY - Didier DELPIROUX – Luc LONGATTE

VU le procès-verbal d'installation en date du 30 janvier 2015,

CONSIDÉRANT qu'il convient de valider l'installation de cette commission

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ENTERINE les décisions de la Commission Syndicale des Usages de Courcelles et Vanry, prises en réunion le 30 janvier 2015, dont le procès-verbal d'installation a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux le 03 février 2015.

Etaient présents : Fabien VALLÉE, Maire

Francine MARTIN - Francine VAUGELADE – Arnaud MEYNADIER – Christophe ZIMMERMANN - Daniel MORY - Didier DELPIROUX – Luc LONGATTE

A été élu au 1^{er} tour de scrutin :

- Jean-Pascal COUVREUR, Président

DIT que la commission devra se réunir prochainement pour nommer son bureau.

Adopté à l'unanimité



Affaire n° 02 : Approbation du compte de gestion des Usages de Courcelles et Vanry - Exercice 2014
Délibération 2015-017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la transmission du compte de gestion de l'exercice 2014 par le Trésor Public,

CONSIDÉRANT les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion établi par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et de l'état de passif,

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 dans le cadre de l'exécution du budget des Usages de Courcelles et Vanry dans les différentes sections budgétaires.

DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié n'appelle ni observation, ni réserve.

Adopté à l'unanimité

Affaire n° 03 : Approbation du compte administratif des Usages de Courcelles et Vanry - Exercice 2014
Délibération 2015-018

Monsieur Fabien VALLEE, Maire de Jouarre sort de la salle du conseil municipal

Monsieur Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint en charges des Finances de la commune de JOUARRE, prend la présidence de la séance et procède à la lecture du Compte Administratif 2014 (C.A. 2014) des Usages de Courcelles et Vanry.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que les sommes inscrites sont en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable de la commune,

CONSIDÉRANT que le compte administratif des Usages de Courcelles et Vanry présente en fonctionnement une dépense de 358,00 € et 1.641,06 € de recettes, soit un excédent de fonctionnement de 1.283,06 €

L'excédent antérieur reporté est de 31.500,31 € soit un solde de 32.783,37 €.

Le Maire étant sorti de la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTHERON

APPROUVE le compte administratif des Usages de Courcelles et Vanry, au titre de l'année 2014.

	Dépenses	Recettes	Solde 2014	Résultat reporté N-1	CA 2014
Fonctionnement	358,00	1.641,06	+ 1.283,06	31.500,31	32.783,37
Total	358,00	1.641,06	+ 1.283,06	31.500,31	32.783,37

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Fabien VALLEE, Maire de Jouarre entre en salle du conseil municipal, et reprend la présidence de la séance.

Affaire n° 04 : Vote du budget unique des Usages de Courcelles et Vanry - Exercice 2015
Délibération 2015-019

VU le Code Général des Collectivités Territoriale

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE le budget unique des Usages de Courcelles et Vanry pour l'exercice 2015

Section de fonctionnement	
Montant des dépenses	34.424 €
Montant des recettes	34.424 €

Budget en équilibre.

Adopté à l'unanimité

Compte rendu du Conseil Municipal



Affaire n° 05 : Approbation du compte de gestion de la ville de Jouarre – Exercice 2014
Délibération 2015-020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la transmission du compte de gestion de l'exercice 2014 par le Trésor Public,

CONSIDÉRANT les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion établi par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et de l'état de passif,

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2014 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur Bruno CABIOCH, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

AUTORISE Monsieur le Maire à certifier conforme à la comptabilité

Adopté à l'unanimité.

Affaire n° 06 : Approbation du compte administratif de la ville de Jouarre – Exercice 2014
Délibération 2015-021

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint en charges des Finances de la commune de JOUARRE, prend la présidence de la séance et procède à la lecture du Compte Administratif 2014 (C.A. 2014) de la ville de JOUARRE.

VU le CGCT et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

VU le compte de gestion 2014 visé et transmis par le trésorier de La Ferté sous Jouarre,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDÉRANT la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

CONSIDÉRANT l'avis unanimement favorable de la commission communale des finances.

Le CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTHERON, Maire-Adjoint en charges des Finances,

APPROUVE, le Compte Administratif 2014, préparé par Monsieur le Maire, comme suit :

Recettes de Fonctionnement	4.414.516,03 €
Dépenses de Fonctionnement	3.067.252,50 €
Soit un résultat de Fonctionnement (1)	+ 1.347.263,53 €
Recettes d'Investissement	930.162,24 €
Dépenses d'Investissement	1.223.059,33 €
Soit un déficit d'Investissement (2)	- 292.897,09 €
Donc un excédent global (1) + (2)	1.054 366,44 €
Restes à réaliser en recettes d'Investissement (3)	15.709,63 €
Restes à réaliser de dépenses d'investissement (4)	72.843,83 €
Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) avec RAR (1) + (2) + (3) + (4)	997.232,24 €

VOTE :

POUR : 21 (BERRADOUAN, REBEL, GAUTHERON (+PV), DENOGENT, SARRAUTE, VINCENT, GABORIEAU, DIEU, CAUSIN, DELORME, DELESTRET, POULAIN, MONTEIRO, KINDELBERGER, MAHÉ, MEUNIER, LEMÉE, CIRET, GUILLOT et LAURENT)

CONTRE : 05 (BADDOUR, GOULLIEUX (+PV), et MEYNADIER (+PV))

ABSTENTION: 00

Adopté à la majorité

Compte rendu du Conseil Municipal



Monsieur le Maire entre dans la salle et reprend la présidence de la séance

Affaire n° 07 : Affectation des résultats de l'exercice 2014 de la ville de Jouarre
Délibération 2015-022

VU le CGCT et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-15

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2014,

La détermination du besoin de financement de la section d'investissement doit prendre en compte :

• Déficit d'investissement au 31.12.2014	292 897,09 €
• Restes à réaliser (RAR) au 31.12.2014 - Recettes	15 709,63 €
• Restes à réaliser (RAR) au 31.12.2014 - Dépenses	<u>72 843,83 €</u>
Sous total investissement (déficit de l'année plus les RAR)	-350 031,29 €
• Excédent de fonctionnement au 31.12.2014	<u>+1 347 263,53 €</u>
Résultat cumulé (fonctionnement et investissement)	997 232,24 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter en section d'investissement, (compte 1068) : 350.031,29 € pour le besoin de financement de la section d'investissement.

Par déduction, en section de fonctionnement, l'excédent reporté (compte 002) sera de 997.232,24 €

VOTE :

POUR : 22 (VALLEE, BERRADOUAN, REBEL, GAUTHERON (+PV), DENOGENT, SARRAUTE, VINCENT, GABORIEAU, DIEU, CAUSIN, DELORME, DELESTRET, POULAIN, MONTEIRO, KINDELBERGER, MAHÉ, MEUNIER, LEMÉE, CIRET, GUILLOT et LAURENT)

CONTRE : 00

ABSTENTION: 05 (BADDOUR, GOULLIEUX (+PV), et MEYNADIER (+PV))

Adopté à la majorité.

Affaire n° 08 : Vote des taux d'imposition 2015
Délibération 2015-023

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu l'avis unanimement favorable des membres de la Commissions des Finances, tenant compte des bases, qui nous ont été communiquées.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas augmenter le taux des impôts pour l'année 2015

FIXE, le montant des impôts locaux 2015 sans augmenter les taux par rapport à 2014 selon la répartition suivante :

Taxe	Base d'imposition effective 2014	Taux de référence 2014	Base d'imposition prévisionnelle 2015	Taux 2015	Variation	PRODUIT
TH Taxe d'Habitation	3.459.922	17,43 %	3.642.000	17,43 %	0,00 %	634.801 €
FB : Foncier Bâti	2.705.173	19,89 %	2.736.000	19,89 %	0,00 %	544.190 €
FNB : Foncier Non Bâti	203.664	45,04 %	205.000	45,04 %	0,00 %	92.332 €
TOTAL						1.271.323 €

Adopté à l'unanimité



Affaire n° 09 : Vote des subventions et de la participation 2015 - Conventions d'objectifs et de moyens
Délibération 2015-024

Mesdames MEUNIER et LEMEE et Messieurs KINDELBERGER et CIRET sortent de la salle du conseil municipal, ils ne prennent ni part aux débats, ni au vote

VU le CGCT, notamment les articles L 2121-29 et L 2321-1

VU la loi n°2000-321 du 12/04/2000, nous obligeant à conclure une convention avec les organismes bénéficiant d'une subvention communale supérieure à 23.000 €

Sur proposition de Monsieur le Maire et Vu l'avis unanimement favorable des membres de la Commissions des Finances,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte pour l'année 2015, l'état des subventions accordées aux associations selon le tableau ci-joint :

- Pour un montant de 101.635,00 € (imputation budgétaire au chapitre 65 - article budgétaire 6574)
- Pour un montant de 30.000,00 € (imputation budgétaire au chapitre 65 - article budgétaire 657362)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Président de chacune des associations ci-dessous, percevant une subvention communale supérieure à 10.000 €, (article budgétaire 6574) :

-Comité des Fêtes Jotrancien ; Jou'Artistes ; Office de tourisme de Jouarre et Jouarre Agglomération Handball

ADOpte pour l'année 2015, une participation à la communauté de communes du pays Fertois, dans le cadre de l'« Office du tourisme intercommunale » selon le tableau ci-joint :

- Pour un montant de 15.000,00 € (imputation budgétaire au chapitre 65 - article budgétaire 6554)

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

Ce tableau sera annexé au Compte Administratif 2015.

Subventions aux associations – Imputation budgétaires en dépenses de fonctionnement – Chapitre 65 – Article 6574	2015
Comité des Fêtes Jotrancien	16 000,00 €
La Fraternelle (Anciens Combattants)	2 000,00 €
Comité de Jumelage du Pays Fertois	100,00 €
APEJ	400,00 €
MAPEI	400,00 €
Cadets des Sapeurs-Pompiers FSJ	200,00 €
Amicale sapeurs-pompiers FSJ	300,00 €
OGEC Sainte Céline Maternelle	100,00 €
OGEC Sainte Céline Élémentaire	100,00 €
Jou'artistes Ecole de musique	25 000,00 €
Atelier Brie'Arts (peinture)	4 500,00 €
MCJ Maquettes	225,00 €
Viet Do Dao Le 8ème Roseau	2 700,00 €
Rugby Club du Pays Fertois	5 200,00 €
Les papillons de Jouarre (majorettes)	2 000,00 €
Oncoval (cancérologie)	270,00 €
A Kheur ouvert (famille en précarité)	300,00 €
UNAFAM 77	180,00 €
Secours Catholique 77	180,00 €
Secours Populaire Jouarre	180,00 €
L'Age d'Or (club du 3ème âge)	1 500,00 €
Jouarre Environnement	350,00 €
Office de tourisme de Jouarre	20 000,00 €
Football Club de Jouarre	6 200,00 €
Jouarre Agglomération Handball	11 000,00 €
Bad Trip Compagny 77	450,00 €
Saint Cyr Jouarre Cycliste	900,00 €
SCR 100% VTT	900,00 €
Total (article 6574)	101 635,00 €

Subventions aux associations – Imputation budgétaires en dépenses de fonctionnement – Chapitre 65 – Article 657362	2015
Centre Communale d'Action Sociale	30 000,00 €

Subventions aux associations – Imputation budgétaires en dépenses de fonctionnement – Chapitre 65 – Article 6554	2015
Communauté de Communes du Pays Fertois	15 000,00 €

Adopté à l'unanimité

Compte rendu du Conseil Municipal



Mesdames MEUNIER et LEMEE et Messieurs KINDELBERGER et CIRET entrent dans la salle du conseil municipal, et reprennent leurs places autour de la table du Conseil Municipal.

Affaire n° 10 : Vote du budget unique 2015 de la ville de Jouarre
Délibération 2015-025

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet du budget unique 2015 et vu l'avis unanimement favorable de la Commission des Finances.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE le budget unique 2015, pour la ville,

- Les recettes et les dépenses de la section de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de 4.257.924,00 €
- Les recettes et les dépenses de la section d'Investissement s'équilibrent à la somme de 1.218.063,00 €

VOTE :

POUR : 22 (VALLEE, BERRADOUAN, REBEL, GAUTHERON (+PV), DENOGENT, SARRAUTE, VINCENT, GABORIEAU, DIEU, CAUSIN, DELORME, DELESTRET, POULAIN, MONTEIRO, KINDELBERGER, MAHÉ, MEUNIER, LEMÉE, CIRET, GUILLOT et LAURENT)

CONTRE : 05 (BADDOUR, GOULLIEUX (+PV), et MEYNADIER (+PV))

ABSTENTION: 00

Adopté à la majorité

Affaire n° 11 : Approbation de la convention entre la commune de Jouarre et la CCPF, relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme
Délibération 2015-026

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU les articles R.410-5 et R.423 du Code de l'Urbanisme autorisant l'autorité compétente à charger un groupement de collectivités des actes d'instruction,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 mai 2011 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du pays Fertois,

VU l'arrêté DRCL-BCCCL-2011 n°107 en date du 27 décembre 2011 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du pays Fertois,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

APRES avoir pris connaissance du texte de convention entre la Communauté de Communes du Pays Fertois et la Commune de Jouarre,

APRES avoir pris connaissance du projet de délégation de signature aux agents de la Communauté de Communes du Pays Fertois chargés de l'instruction des dossiers d'autorisation d'occupation du sol,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE le texte de convention, entre la Communauté de Communes du Pays Fertois et la Commune de JOUARRE, relatif à l'instruction des autorisations d'urbanisme,

APPROUVE la délégation de signature aux agents de la Communauté de Communes du Pays Fertois chargés de l'instruction des dossiers d'autorisation d'occupation du sol,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'arrêté de délégation de signature aux agents de la Communauté de Communes du Pays Fertois chargés de l'instruction des dossiers d'autorisation d'occupation du sol,

DIT que Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

VOTE :

POUR : 22 (VALLEE, BERRADOUAN, REBEL, GAUTHERON (+PV), DENOGENT, SARRAUTE, VINCENT, GABORIEAU, DIEU, CAUSIN, DELORME, DELESTRET, POULAIN, MONTEIRO, KINDELBERGER, MAHÉ, MEUNIER, LEMÉE, CIRET, GUILLOT et LAURENT)

CONTRE : 00

ABSTENTION: 05 (BADDOUR, GOULLIEUX (+PV), et MEYNADIER (+PV))

Adopté à la majorité

Compte rendu du Conseil Municipal



Affaire n° 12 : Approbation du règlement intérieur du personnel de la mairie de Jouarre

Délibération 2015-027

VU l'avis unanimement favorable du Comité Technique (CT) du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, en date du 10 mars 2015, rendu sur le projet de règlement intérieur du personnel de la mairie de Jouarre, dans le lequel est mentionné : « Les membres suggèrent à la collectivité la mise en place d'une sensibilisation au risque routier pour les agents amenés à conduire des véhicules de service ».

CONSIDÉRANT que la mairie de Jouarre n'a jamais été dotée d'un règlement intérieur pour son personnel

CONSIDÉRANT que ce règlement est destiné à tous les agents, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formations, de prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée délibérante le projet de règlement intérieur

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur du personnel comme joint en annexe.

VOTE :

POUR : 22 (VALLEE, BERRADOUAN, REBEL, GAUTHERON (+PV), DENOGENT, SARRAUTE, VINCENT, GABORIEAU, DIEU, CAUSIN, DELORME, DELESTRET, POULAIN, MONTEIRO, KINDELBERGER, MAHÉ, MEUNIER, LEMÉE, CIRET, GUILLOT et LAURENT)

CONTRE : 05 (BADDOUR, GOULLIEUX (+PV), et MEYNADIER (+PV))

ABSTENTION: 00

Adopté à la majorité

La séance est levée à 22h30.

Fabien VALLEE
Maire de JOUARRE

